



Les banquettes de *Posidonia oceanica* : des résidus marins essentiels contre la vulnérabilité des plages

Hugues HEURTEFEUX¹, Maria Eugenia GIUNTA FORNASIN¹,
Olivia FAUNY¹, Vincent BERGTHOLD¹

1. EID Méditerranée, Pôle Littoral,
165 Avenue Paul Rimbaud, 34 184 Montpellier Cedex 4, France.
hheurtefeux@eid-med.org

Résumé :

Les dépôts (feuilles mortes, pelotes...) de *Posidonia oceanica* qui s'échouent sur les plages, formant ainsi des « banquettes » le long du trait de côte, participent à la construction de l'écosystème plage-dune. Pourtant, de nombreuses collectivités littorales optent pour leur retrait. Celui-ci a lieu en amont de la saison estivale, afin de garantir l'attrait esthétique des plages et optimiser la fréquentation touristique.

Le Projet POSBEMED, financé par le programme Interreg-Med, s'intègre dans une volonté de gestion durable des banquettes de posidonie sur l'ensemble du bassin nord-méditerranéen. Un travail de terrain a été mené auprès des usagers de la plage afin de comprendre les perceptions, les attentes ainsi que les niveaux de sensibilisation liés au phénomène « banquettes de posidonie ». La gestion des banquettes reflète cependant la contradiction entre les enjeux touristiques des communes et opérateurs privés, et une réglementation stricte du traitement de la posidonie ainsi que son rôle indéniable pour la conservation des plages.

Cet article propose une vue synoptique de cette problématique, s'appuyant sur 200 questionnaires effectués sur l'ensemble du littoral de la région PACA ainsi que sur une cartographie des banquettes et un état des lieux des méthodes de gestion actuelles.

Mots-clés :

Banquette, posidonie, herbier, plage, érosion, tourisme, vulnérabilité, questionnaire, littoral, gestion durable, opinion publique.

1. Introduction

Les phanérogames marines *Posidonia oceanica* constituent des herbiers sous-marins répandus dans toute la Méditerranée. Chaque année, les posidonies perdent leurs feuilles à la fin de l'automne et au début l'hiver (PICARD, 1965). Les résidus marins engendrés, complétés par des rhizomes et mattes mortes emportés par la houle et mélangés à du sédiment, s'échouent ainsi le long des côtes de Méditerranée (BOUDOURESQUE *et al.*, 2006). Sur les zones sableuses, ils forment des accumulations de quelques centimètres à plusieurs mètres d'épaisseur appelées

<https://dx.doi.org/10.5150/cmcm.2017.025>

« banquettes » (BOUDOURESQUE & MEISNESZ, 1982) pouvant s'étendre de l'étage infralittoral à supralittoral (PICARD, 1965).

A mesure que la banquette s'épaissit, sa base devient plus compacte, offrant ainsi une protection naturelle contre l'action des vagues et des tempêtes (MATEO *et al.*, 2003). Les banquettes constituent aussi des réservoirs temporaires de carbone, azote et phosphore pour les herbiers de posidonie (MATEO *et al.*, 2003). Longtemps, les banquettes de posidonie ont été prélevées afin de répondre à diverses utilisations comme par exemple la confection de toits ou l'isolation des maisons (BOUDOURESQUE & MEISNESZ, 1982). De nos jours, elles sont principalement perçues comme une nuisance par les municipalités concernées et par les usagers de la plage. Leur présence sur des plages parfois très fréquentées incite les collectivités à les retirer, afin de répondre aux souhaits d'une plage propre quasi-aseptisée. Un des enjeux du questionnaire, qui a été élaboré dans ce projet, est de faire la part de toutes ces pratiques.

Le projet européen POSBEMED, porté par le pôle littoral de l'EID Méditerranée, dans le cadre du programme Interreg MED, vise à construire une gestion durable des banquettes de posidonie le long des côtes du bassin Nord méditerranéen en établissant une collaboration entre quatre pays européens concernés, à savoir la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Ce projet offre ainsi des outils de gestion communs et durables, accompagnés de directives pratiques destinés aux utilisateurs et gestionnaires des plages. Ce travail nécessite des actions de communication et de sensibilisation importantes portées vers l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des banquettes de posidonie, afin de démontrer et de convaincre des avantages que ce capital naturel renferme.

En effet, les choix de gestion sont généralement induits par la perception des usagers de la plage, rendant essentielle la sensibilisation de ces derniers. La perception et la connaissance des banquettes de posidonie jouent donc un rôle majeur dans la compréhension des modes de gestion actuelle des plages méditerranéennes.

Le but de cette étude est d'établir une analyse des perceptions et connaissances des usagers de la plage en région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) sur la problématique des banquettes de posidonie à partir d'un questionnaire et d'un bilan cartographique de présence et d'abondance des banquettes.

2. Matériels et méthodes

2.1 Cartographie et bilan des méthodes de gestion actuelles

La présence et la taille des banquettes de posidonie en région PACA sont représentées géographiquement (Figure 1) grâce à différentes sources de données. En s'inspirant du travail réalisé par DE FALCO *et al.* (2008) sur les côtes de Sardaigne, des mesures de terrain sur l'ensemble du littoral concerné ont été menées, ainsi que des photographies.

Ces dernières ont permis d'estimer, de manière ponctuelle, la hauteur et la largeur des banquettes mais ne tiennent pas compte de la forte variabilité de ces paramètres. C'est pourquoi les données récoltées *in situ* sont confirmées et complétées par des entretiens avec les gestionnaires des plages de chaque commune, permettant ainsi d'augmenter la fiabilité et la véracité des relevés.

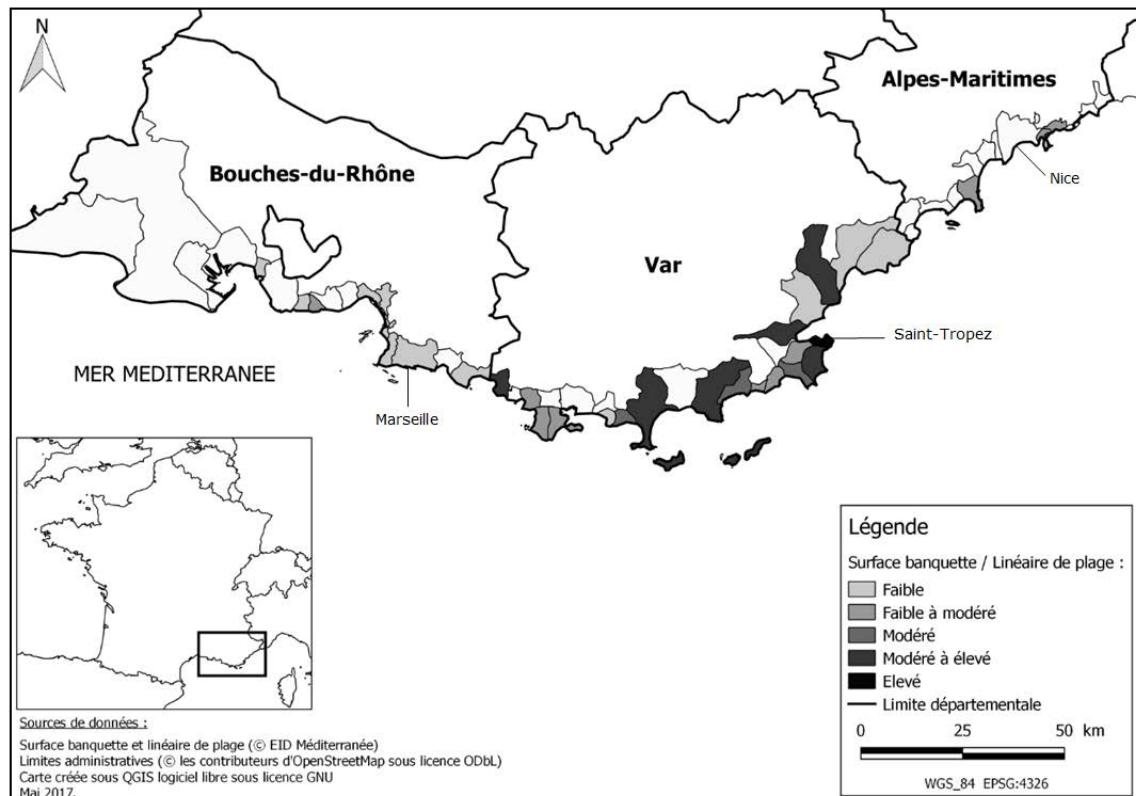


Figure 1. Carte de l'indice de surface de banquette (m²) rapportée sur le linéaire de plage (m) en région PACA d'après des relevés effectués entre avril et juin 2017.

Sur l'ensemble des 20 communes rencontrées, des banquettes sont présentes sur plus d'une centaine de plages. Douze communes ont choisi de procéder à des opérations d'enlèvement puis de remise à la mer ou de mise en décharge des banquettes pour une partie ou l'intégralité de leurs plages. La fréquence d'enlèvement des banquettes est généralement d'une fois par an, en prévision de la saison estivale. Huit municipalités effectuent des remaniements de banquettes, à savoir le mélange des feuilles mortes et de sable, l'alternance de couches de banquettes et de sables (appelée aussi « millefeuilles ») ou encore l'enfouissement des banquettes dans des tranchées *in situ*. Ces méthodes visent à réduire les désagréments causés par les banquettes – esthétique, odeur, accès à la mer, etc. – tout en conservant au maximum leur caractère protecteur de « zone tampon » contre l'érosion.

2.2 Questionnaires et entretiens

Un questionnaire destiné aux usagers de la plage a été rédigé par l'EID Méditerranée ainsi que ses partenaires dans le cadre du projet POSBEMED. Celui-ci vise à évaluer la perception, la connaissance et les préférences des usagers – habitants et touristes – face à la présence de banquettes de posidonie. Chaque pays impliqué (*i.e.* France, Espagne, Grèce et Italie) a ainsi réalisé des entretiens sur différentes plages de ses propres côtes. Concernant la France et les résultats discutés ici, un panel de 200 personnes a été interrogé sur 17 plages de la région PACA entre avril et juin 2017. Les plages choisies étaient nécessairement soumises à des échouages réguliers de posidonie et présentaient des banquettes au moment des entretiens. Aussi souvent que possible, les plages choisies possédaient différents types de gestion, à savoir généralement un enlèvement annuel des banquettes, ou plus rarement, l'absence totale de leur retrait.

Les entretiens réalisés avec les usagers, complétés par des photos et explications, ont été également utilisés comme moyen de sensibilisation du public.

3. Résultats

3.1 Perception des banquettes par les usagers de la plage

Sur l'ensemble des 200 questionnaires intégralement complétés, le ressenti des usagers face aux banquettes de posidonie est négatif à 32% contre 23% qui perçoivent leur présence comme positive. Pour 40% d'entre eux la présence des banquettes de posidonie sur un site, leur font choisir un autre site. A l'inverse, 9% des personnes interrogées préfèrent les plages possédant des banquettes, et 51% ne prennent pas leur présence en considération pour le choix de la plage.

Concernant la connaissance que possèdent les usagers des banquettes de posidonie et de leur rôle écologique, une parité quasi-parfaite s'est révélée entre les personnes ne se doutant pas de la fonction protectrice des banquettes, et celles convaincues de leur utilité. Parmi l'ensemble des personnes interrogées, 86% ne se sentent pas informées et estiment que la sensibilisation du public et la communication sont insuffisantes. Diverses communes littorales de la région ont installé des panneaux d'information au niveau de l'accès à certaines plages concernées par les banquettes, cependant cet effort est encore peu ou pas assez répandu.

3.2 Difficultés rencontrées

La réglementation française interdit strictement l'enlèvement des banquettes de posidonie ainsi que toute revalorisation. En effet, depuis la CONVENTION DE BARCELONE (1976) pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, complétée en droit français par la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature : la protection de l'espèce *Posidonia oceanica* aussi bien vivante que morte, est effective. La circulaire du Préfet du Var datant d'avril 2015 et rappelant

la loi aux communes littorales du département, a été l'une des causes d'un changement des pratiques ; même si certaines communes arrivent à avoir des dérogations exceptionnelles.

Les communes doivent donc faire face à cette difficulté, tout en tenant compte de la mauvaise perception par la plupart des usagers et des pressions exercées par les opérateurs touristiques – paillotes type matelas/bars de plage, restaurants, campings, etc.

4. Conclusions

Encore trop souvent traitées comme des déchets dans de nombreuses municipalités, les banquettes de posidonie sont avant tout un capital naturel essentiel aux côtes méditerranéennes. Les pratiques de gestion actuelles dépendent de la volonté individuelle de chaque municipalité, et dans certains cas sont mises en place en dépit de la réglementation existante. Ainsi, il n'existe aucune réelle stratégie partagée par l'ensemble des acteurs sur le littoral de la région PACA. Face à une perception encore trop souvent négative des banquettes par les usagers de la plage, divers moyens de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pourraient apporter des solutions.

Le rôle des banquettes de posidonie pour la conservation des plages et du trait de côte en Méditerranée semble dorénavant démontré et reconnu. Cependant, les études spécifiques concernant les banquettes semblent encore insuffisantes face à la grande diversité de travaux sur les herbiers de posidonie en mer.

Une étude de suivi des banquettes sur l'ensemble de l'année et en comparaison avec l'évolution du trait de côte permettrait ainsi de compléter la présente étude, tout en considérant de façon plus précise l'extrême variabilité des échouages.

5. Références bibliographiques

BOUDOURESQUE C. F., BERNARD G., BONHOMME P., CHARBONNEL E., DIVIACCO G., MEINESZ A., PERGENT G., PERGENT-MARTINI C., RUITTON S., TUNESI L. (2006). *Préservation et conservation des herbiers de Posidonia oceanica*. RAMOGE, pub.1-202, 10-14. ISBN 2-905540-30-3

BOUDOURESQUE C. F., MEISNESZ A. (1982). *Découverte de l'herbier de Posidonies*, Cahier Parc national du Port-Cros, France, 4: 1-79.

CONVENTION DE BARCELONE. (1976). *Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution*. Adoptée le 16 février 1976, Modifiée le 10 juin 1995, Loi de protection de la nature : « Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ». <https://www.legifrance.gouv.fr>

DE FALCO G., SIMEONE S., BAROLI, M. (2008). *Management of beach-cast Posidonia oceanica seagrass on the island of Sardinia (Italy, Western Mediterranean)*. Journal of Coastal Research, Vol. 24, Issue 4A, 69-75. <https://doi.org/10.2112/06-0800.1>

MATEO M. Á., SANCHEZ-LIZASO, J. L., ROMERO, J. (2003). *Posidonia oceanica 'banquettes': a preliminary assessment of the relevance for meadow carbon and*

*Mediterranean rocky coasts:
Features, processes, evolution and problems*

nutrients budget. Estuarine, Coastal and Shelf Science, 56(1), 85-90.
[https://doi.org/10.1016/S0272-7714\(02\)00123-3](https://doi.org/10.1016/S0272-7714(02)00123-3)

PICARD J. (1965). *Importance, répartition et rôle du matériel organique végétal issu des prairies de posidonies.* Rapport Commission internationale Mer Méditerranée, 18(2), 91-92.